



Transcription de la vidéo

La langue française (suite) : les noms de métiers (5'53)

Eliane Viennot

Matilda

Apprenons l'égalité

(musique)

Apprenons l'égalité

(musique)

Matilda

Si on pense à beaucoup de métiers

qui aujourd'hui parfois
nous semblent nouveaux,

mais ils existaient depuis très longtemps.

Par exemple, des femmes officières,

des femmes chevalières,

des femmes qui ont fait des métiers comme,

je disais, médecine,

eh bien, il y en a toujours eu,

elles ont été... et ce n'était pas
des épouses de messieurs

qui avaient cette profession.

C'était vraiment des femmes

qui avaient ce métier, et qui d'ailleurs
payaient des impôts,

on a des listes entières de métiers
du Moyen Âge

où les femmes étaient bouchères,
officières, portières, mairesses,

et qui payaient des impôts
en tant que telles.

C'est-à-dire qu'elles exerçaient
véritablement ces professions,

elles étaient reconnues
par tout le monde,

et il n'y a personne qui riait
ou qui ricanait

parce qu'elles portaient ces noms
qui étaient tout à fait naturels

et reconnus dans la langue française.

Les masculinistes,
les grammairiens masculinistes

et les misogynes, on va dire, en général,

ont dit que certaines professions
devaient leur être propres,

et donc, il fallait faire disparaître

les termes qui correspondaient
au féminin de ces professions.

Et non seulement faire
disparaître les termes,

mais bien entendu mettre des règlements

et des lois en place pour faire que
les femmes n'accèdent pas, si possible.

C'est très facile d'empêcher
une femme d'être magistrate.

Il suffit de l'empêcher

de passer les diplômes.

En revanche, ce n'est pas facile du tout
de l'empêcher d'être écrivaine,

car on ne peut pas l'empêcher
d'écrire un bon livre,

n'est-ce pas, et même un mauvais livre,
ça ne change rien.

Tous ces mots
qui leur semblaient correspondre

à des professions prestigieuses,

ils ont expliqué que ces mots
ne devaient pas exister au féminin.

Et donc, à la limite, si une femme

faisait une carrière de soignante,

alors on pouvait l'appeler
« femme médecin » ou « femme auteur »

si elle faisait une carrière d'autrice,
ou « femme écrivain ».

Enfin, toutes ces expressions ridicules

qui n'ont pas de justification non plus,

qui n'ont pas de raison d'être
dans la langue française,

mais qui ne correspondent qu'à une idée,

c'est faire sentir aux femmes qui
veulent faire carrière sur ces terrains

qu'elles ne sont pas légitimes
pour le faire,

que ce sont des terrains masculins.

Donc, elles ne doivent pas les emprunter,

et si elles les empruntent,

elles seront affublées de noms masculins,

car les femmes ne doivent pas
occuper ces terrains.

La parole est à Julien Aubert.

Madame le Président, madame le Ministre,

Messieurs, Mesdames les Rapporteurs,
chers collègues,

donc la discussion générale est close.

La parole est à Mme Cécile Duflot,

ministre de l'Égalité,
des territoires et du logement.

Le 129, Monsieur Aubert.

Merci Madame. J'en profite
en introduction, puisque vous m'avez...

Non, Madame, ça ne va pas non plus.

Attendez, M. Aubert,

nous n'avez plus la parole.

Soit vous respectez
la présidente de séance,

soit il y a un problème.

Mais je respecte...

C'est Madame la Présidente...

J'utilise les termes
de l'Académie française...

ou il y a un rappel à l'ordre

avec inscription au procès-verbal.

Mais faites un rappel à l'ordre,
Madame le Président.

Avec inscription au procès-verbal,
vous aurez été prévenu.

Je vais vous dire pourquoi :

Parce que j'applique les règles
de l'Académie française,

la « Madame la Présidente »,
c'est la femme du président.

Mais le règlement de l'Assemblée c'est le
règlement de l'Assemblée nationale.

Quand j'entends qu'on trouve normal

que l'Académie française dise que
le genre neutre est le genre masculin,

on a un peu le droit de s'en insurger !

S'il vous plaît !

Il y a des petites filles ici
qui regardent la télévision,

qui vont entendre ce qui s'est passé,
là, aujourd'hui,

et qui ont besoin de voir
que nous défendons leurs droits,

que nous défendons leur droit à légalité.

S'il vous plaît ! Aller !

Je vous remercie.

Ce n'est pas l'Académie française qui fixe
les règles de l'Assemblée nationale,

c'est le Bureau.

Or, la féminisation des fonctions

est inscrite dans l'instruction générale
du Bureau depuis 1998,

et a été rappelée par le Bureau

lors de sa réunion du 11 octobre 2000.

Il ne s'agit donc pas d'une nouveauté,

mais d'un usage parlementaire codifié

qui constitue l'expression du respect
le plus élémentaire

dû à nos collègues féminines.

(musique)

Apprenons l'égalité

Matilda